



Systeme D

Le journal de l'Association Nationale des Candidats
aux Métiers de la Science Politique (ANCMSP)

N°21

Au sommaire

Le dossier : les sorties de route de la science politique

Pages 2 et 3

Licence to kill

Page 4

Le vrai compte-rendu de l'AG sans langue de bois

Page 5

Précis de Realpolitik

Page 6 et 7

Le point sur les recrutements

Pages 8 à 11

Enrichissez-vous !

Page 12

Systeme D

c/o Université de Paris-I
Département de science politique
17 rue de la Sorbonne
75231 PARIS CEDEX 05

Directeur de la publication

Elise Cruzel

Chief editor

Jéréemie Nollet

Rédaction

Camilo Argibay, Magali Boumaza, Cécile Casen,
Elise Cruzel, Frédéric Chateigner, Joël Gombin,
Mathieu Hauchecorne, Aisling Healy, Jeanne
Hersant, Pierre Mayance, Pierre-Olivier Salles,
Sophie Collombet

Secrétariat de rédaction

LMIC Inc (issu du regroupement stratégique entre
LM Conseil et IC Corp)

Directeur logistique

Nicolas Hubé

Conception graphique

Pierre Marly

Putain, 10 ans...

L'ANCMSP fête sa dixième année d'existence. Nous aurions bien aimé vous annoncer l'autodissolution de l'association par disparition de son objet, vous dire que les recrutements sont désormais un modèle de transparence et de méritocratie scientifique, vous souhaiter bonne chance pour enfin choisir parmi les offres d'emplois pléthoriques qui s'ouvrent à vous. Mais nous sommes toujours là ; vous en tirez les conclusions.

La dernière campagne de recrutement a été entachée de graves dysfonctionnements : chevauchement de dates, manque d'informations sur la composition de la CS de Bordeaux-IV, recrutement annulé à Mulhouse pour vice de procédure, poste gelé à l'IEP d'Aix-en-Provence après que le CA a décidé ne pas suivre le classement effectué par la CS, aucun des candidats auditionnés à Bordeaux-IV n'avait obtenu la qualification du CNU en science politique... Ces pratiques sont inacceptables. La très difficile insertion professionnelle des jeunes docteurs devrait inciter les titulaires à se montrer irréprochables lors des campagnes de recrutement. Il n'est plus possible de se satisfaire de l'opacité de certaines procédures, quand bien même la majorité des recrutements se déroulerait convenablement.

Par ailleurs, face à l'afflux de docteurs, à la précarisation des parcours doctoraux et post-doctoraux et à une politique de l'emploi scientifique indigente, il est urgent de s'interroger (et d'agir) collectivement sur la question des débouchés professionnels, et de ne plus seulement promouvoir le secteur académique comme voie royale pour l'emploi des docteurs. L'ANCMSP a proposé que lors du prochain salon des thèses, une demi-journée soit consacrée à l'insertion des docteurs dans d'autres milieux professionnels. Plus que jamais, le devenir des docteurs mérite en effet réflexion et engagement de tous.

Depuis dix ans, l'ANCMSP n'a pas œuvré seule. Avec l'association des enseignants-chercheur en science politique

(AECSP), elle a élaboré la charte du recrutement en avril 2003, afin de proposer aux CS quelques règles engageant moralement les signataires à mettre en place de bonnes conditions de déroulement du concours. Aux côtés de l'association française de science politique (AFSP), elle s'est engagée depuis 2002 dans l'organisation du salon des thèses, afin de promouvoir les docteurs en science politique auprès de recruteurs potentiels.

L'ANCMSP a également diversifié ses domaines d'intervention. Elle s'est fortement mobilisée lors du mouvement des chercheurs en 2004, pour la défense du service public de recherche et d'enseignement supérieur. Elle participe activement à la confédération des jeunes chercheurs (CJC) afin d'y faire entendre la voix des sciences humaines et sociales.

Sa réalisation la plus visible est sa liste de diffusion qui permet à quelque 1.200 inscrits d'y échanger des renseignements, soulever des questions, alimenter des débats concernant non seulement la discipline, mais plus largement la recherche et l'enseignement supérieur.

Grâce à cet outil, et au travail des membres du bureau, l'ANCMSP a contribué à améliorer la transparence des procédures de recrutement et à en faire connaître le déroulement, depuis la publication au journal officiel jusqu'à la composition des commissions de spécialistes (CS) et aux dates des auditions. Les résultats de ces dernières sont transmis quasiment en temps réel sur la liste. Il faut ici saluer l'effort des CS qui acceptent de jouer le jeu, et de tous les collègues qui envoient des informations relatives à des établissements où la science politique est peu présente.

Le bilan reste cependant mitigé, en particulier sur les recrutements. Ainsi, la charte du recrutement reste peu ratifiée, et ses recommandations, gages d'un respect élémentaire pour les candidats, sont encore trop souvent ignorées.

Alors, est-ce qu'on prend déjà rendez-vous dans dix ans ? ■

Visitez notre site web : www.ancmssp.com

Science politique :

Un rapport de l'inspection générale de la recherche et de l'enseignement supérieur chiffre la probabilité pour un docteur de devenir maître de conférence à 11,9 %. Autrement dit, cela laisse 88,1 % de « chances » de faire autre chose. La poursuite d'une carrière hors du monde universitaire doit donc être examinée de près. Mais les obstacles sont nombreux.

Les récentes mobilisations des chercheurs n'ont cessé de le rappeler : le recrutement académique des jeunes docteurs demeure très largement insuffisant. Cette réalité - qu'on ne saurait se résigner à tenir pour définitive - est mal prise en compte dans notre discipline. Sans doute faut-il y voir la conséquence d'une cécité collective selon laquelle la préparation du doctorat doit légitimement mener à une carrière universitaire et à cela uniquement. On peut parler, sans trop exagérer, d'une véritable sacralisation de la carrière académique, en particulier pour ceux qui ont suivi le cursus honorum (allocation de recherche, ATER, qualification au CNU...) sans rapport avec les chances objectives d'être embauché.

Une des manifestations de cet impensé se retrouve notamment dans le travail de directeurs de thèse qui, s'investissant presque exclusivement pour quelques happy-few prédestinés à la carrière universitaire, s'exonèrent de leurs responsabilités vis-à-vis de la masse de leurs doctorants. Ainsi, la durée réelle des thèses en science politique, qui n'a qu'un rapport très lointain avec les trois ans prévus par la loi, n'aide pas à une entrée sur le marché du travail souvent considérée comme « tardive » par les employeurs. Conséquence, l'insertion professionnelle des docteurs

en science politique, souvent laissés à eux-mêmes, relève du « bricolage ». D'un côté, l'Université (c'est-à-dire les écoles doctorales, les laboratoires, les directeurs...) n'est pas capable de « valoriser les compétences » réelles que la préparation d'un doctorat per-

« J'ai eu beaucoup de chance : j'ai achevé une thèse sur le bon sujet au bon moment », raconte Charlotte

met d'acquérir. De l'autre, la sphère socio-économique ignore trop souvent les profits tout aussi réels qu'il y a à embaucher un docteur.

Pourtant des docteurs en science politique ont trouvé leur place hors de la sphère académique. Plusieurs cas de figures se présentent. Dans certaines circonstances, ce sont les contacts

noués à l'occasion de la recherche doctorale qui sont valorisés : par exemple, Charlotte a commencé en 1994 une thèse sur la gouvernance urbaine et les politiques publiques locales. Elle a soutenu en 1998, en plein débat sur la loi Chevènement et l'intercommunalité. L'une des communautés urbaines dans lesquelles elle avait fait son terrain s'est révélée demandeuse d'informations, et lui a proposé un poste. Comme le dit Charlotte : « Je crois que j'ai eu beaucoup de chance : j'ai achevé une thèse sur le bon sujet au bon moment ». On est ici dans le cas de figure « idéal » : le jeune docteur valorise ses compétences et ses connaissances en tant que telles dans le cadre de son nouvel emploi.

N'oublions pas non plus le cas de ceux qui sont sortis... avant même d'avoir fini. Certains n'envisagent pas leur thèse dans une perspective professionnelle. Ainsi Emmanuel, instituteur : il a commencé sa thèse à près de 40 ans. Ses onze années de recherches doctorales ne visent qu'à satisfaire sa curiosité intellectuelle. Comme il le dit lui-même : « J'ai 50 ans et je trouve normal que les postes dans la recherche et l'enseignement reviennent à de jeunes chercheurs ». D'autres trouvent un emploi avant même d'avoir soutenu leur thèse : soit que leurs compétences et connaissances intéressent des

par ici la sortie !

employeurs (par exemple, des institutions internationales comme l'ONU ou la Banque mondiale), soit que leur insertion dans des réseaux ait été particulièrement fructueuse... Pensons à Guy Birenbaum, éditeur chez Privé, chroniqueur médiatique, qui a publié sa thèse le jour de sa soutenance... et se paie le luxe d'être maître de conférence à Montpellier-I (actuellement en disponibilité).

Réorientation mi-choisie, mi-forcée

Mais bien souvent, il s'agit plutôt de « débrouille » – c'est-à-dire de la mise en œuvre de savoirs pratiques que l'expérience personnelle, bien plus que l'institution académique, a pu permettre d'acquérir à l'impétrant malheureux. Ainsi, Marion a connu une session de recrutement infructueuse, d'autant plus qu'avec un terrain à l'étranger, elle n'a pas pu nouer les innombrables contacts dans le monde universitaire nécessaires à une candidature couronnée de succès, et ce malgré une double qualification en science politique et en sociologie. Elle a alors mis à profit ses réseaux de militante politique pour décrocher un poste au cabinet d'un président de conseil général. Même si elle considère que ses compétences de docteur (sens de la synthèse ou finesse analytique par exemple) l'ont servie, Marion reconnaît qu'« on n'apprend pas aux docteurs à valoriser les compétences qu'ils acquièrent au cours de la réalisation de leur doctorat ». Et de regretter qu'un retour vers le monde de la recherche, après quelques années « hors circuit », ne soit pas possible, à la différence de ce qui se fait fréquemment dans les pays nord-américains.

Sarah est également un exemple de réorientation mi-choisie, mi-forcée. Durant sa thèse, et grâce aux réseaux de son directeur (honnête avec ses doctorants quant à leurs chances de

recrutement dans le supérieur), elle a commencé à effectuer des vacations pour un institut de formation au travail social. Cette expérience lui a été utile pour postuler à un poste de chargée d'étude dans le domaine du travail social, une fois la thèse soutenue et les dernières illusions de carrière universitaire envolées. De son propre aveu, davantage que son titre de docteur, c'est le fait d'avoir déjà approché le milieu qui lui a ouvert des portes. Pour autant, ses compétences de chercheuse lui servent au quotidien, puisqu'elle continue de mener des missions de recherche ou d'expertise, et de publier dans des revues spécialisées.

Reste enfin la possibilité de passer les concours de la fonction publique. Si nombre d'entre eux sont relativement accessibles pour un docteur en science politique, on est ici en présence d'une aberration : le doctorat n'est absolument pas pris en compte, que ce soit pour le poste attribué, la reconstitution de carrière, ou le niveau de rémunération. Plus généralement, le doctorat n'est reconnu ni dans les conventions

collectives ni dans les grilles de salaires de la fonction publique. D'ailleurs les concours les plus prestigieux de la fonction publique, comme celui de l'ENA, sont ouverts aux détenteurs d'une licence. Le doctorat tend même à être un handicap, de nombreux concours présentant une limite d'âge souvent dépassée par les docteurs (28 ans pour le concours externe de l'ENA). Sur ce point, une réflexion est actuellement menée par l'association nationale des docteurs ès science (ANDÈS) et SLR-JC, avec la participation de l'ANCMSP et de la CJC, pour promouvoir l'ouverture de la haute fonction publique aux docteurs.

Doux rêveur ignorant des « réalités »

Une réflexion collective de notre discipline sur la réalisation d'une carrière de docteur en dehors du monde universitaire devient une urgence. L'enjeu, pour les écoles doctorales et leurs encadrements, consiste à capitaliser et transmettre les savoirs théoriques et pratiques des docteurs sortis du circuit classique : constitution d'un carnet d'adresses, valorisation de soi plutôt que dépréciation sur le thème de l'éternel étudiant bohème, investigation de champs connexes à celui de la recherche.

Mais pour que ces ajustements des parcours de doctorants ne soient pas synonymes de renonciation aux exigences de scientificité propre à leur formation, il importe de lutter pour corriger la représentation fantasmatique du jeune chercheur (le doux rêveur méconnaissant les « réalités » de « l'entreprise ») et plus globalement de la recherche (activité futile cantonnée à des institutions universitaires « archaïques »). Le prochain salon des thèses consacrera une demi-journée à l'emploi des docteurs hors du secteur universitaire et permettra de lancer ce débat ■

L'ANDÈS sur la piste de la haute fonction publique

L'association nationale des docteurs ès science mène depuis quelques mois une réflexion sur la réforme des modes d'entrée des docteurs dans la fonction publique (hors enseignements et recherche). L'ANCMSP participe à ce travail. Plusieurs pistes sont à l'étude : la prise en compte du grade de docteur dans les grilles salariales, la mise en place d'un concours spécifique à l'ENA...

Pour en savoir plus :

<http://www.andes.asso.fr/download/RapportENA.pdf>

Licencieuses licenses

Le développement de nouveaux cursus de science politique est une bonne nouvelle pour la discipline... à condition qu'il ne serve pas de cheval de Troie à une précarisation accrue des jeunes chercheurs. Certaines universités font en effet tourner ces nouvelles filières avec des vacataires dont la rémunération indigne permet parfois à peine de payer le déplacement

De plus en plus d'universités proposent des licences et des masters exclusivement dénommés « science politique ». Déjà quatre d'entre elles proposent un parcours complet (LMD), spécifiquement dénommé science politique : les universités de Paris-VIII, Paris-XIII, Lyon-II et Lyon-III. La création de ces nouvelles formations représente une opportunité de dynamiser la recherche et l'emploi. Il faut néanmoins veiller à ce qu'elle ne repose pas sur des doctorants et jeunes docteurs maintenus dans une situation de précarité.

Certains
vacataires
« empêchés » de
faire cours par les
blocages lors du
mouvement anti-
CPE n'ont pas été
payés

A en juger par le contenu des enseignements, ces cursus sont clairement orientés vers les sciences sociales. Il ne s'agit donc pas d'une variante du parcours juridique (comme pourrait le faire penser leur rattachement quasi-systématique aux facultés de droit), mais bien de créer des filières de science politique à part entière. Ces licences apportent de nouvelles perspectives en matière de parcours universitaires. Elles permettent aux étudiants d'acquérir une solide

formation en sciences sociales, qui leur ouvre les portes de toute une série de masters en science politique, mais aussi en sociologie, en info-com, en urbanisme et en droit (en plus de la préparation des différents concours de la fonction publique, de journalisme...).

Explosion des recrutements

Si les ambitions sont nombreuses pour la formation, elles le sont d'autant plus pour la recherche et l'emploi scientifique. Ainsi à Lyon-II, les recrutements liés à la création de la filière ont commencé en 2002 avec celui d'un professeur. Depuis, il n'y a pas eu une année sans recrutement de maître de conférences (un chaque année entre 2003 et 2005 et deux en 2006). Quand on connaît la moyenne annuelle des recrutements dans notre discipline, l'ANCMSP ne peut que se féliciter d'un tel dynamisme. Il faut également ajouter à ces créations de postes de titulaires, le fait qu'entre 3 et 4 ATER (temps partiel) sont désormais recrutés (ou reconduits) chaque année. Ces nombreux recrutements stimulent l'activité scientifique locale dans le domaine de la science politique. Ils peuvent permettre de faire émerger une telle dynamique dans les villes universitaires sans IEP.

Ce développement ne doit toutefois pas s'appuyer sur une précarité accrue des prétendants aux métiers de notre discipline. Nous avons en effet pu nous apercevoir que certaines filières universitaires de science politique nouvellement créées proposent plus de 1.500 heures de vacations, notamment à des doctorants !

Cette solution, qui a pour les gestionnaires universitaires les vertus d'être « meilleur marché » et d'offrir de la « souplesse », est particulièrement défavorable aux jeunes chercheurs, notamment en termes de rémunération. Ainsi, la logique de spécialisation des

enseignements qu'engendre la mise en place de parcours de formation 100 % « science po » passe généralement par le recrutement de « mercenaires » qui viennent d'une autre ville pour faire quelques heures sur leur domaine très pointu de compétence. Les vacations permettent souvent à peine de rembourser les frais de déplacement qu'elles occasionnent.

De même, en raison de quelques complications légales, il est très difficile de rémunérer les doctorants de plus de 28 ans qui réalisent quelques heures de vacation. Ces jeunes chercheurs en fin de thèse, notamment demandés pour enseigner en master pro, doivent souvent attendre longtemps qu'un montage financier ou un contrat de travail de complaisance permettent de les rémunérer. En outre, l'absence de statut salarial rend les vacataires particulièrement vulnérables à certains « aléas ». Ainsi, les vacataires « empêchés » de faire cours par les grèves et blocages lors des récentes mobilisations anti-CPE n'ont souvent pas été payés pour ces heures non faites !

L'équivalent de 15 ATER

Au-delà des problèmes généraux posés par ce statut, il ne faut pas perdre de vue qu'un tel volume horaire de vacations (1.500 h) correspond au service de 7 maîtres de conférences, de plus de 15 ATER (temps partiel) ou de plus de 23 moniteurs. Le recours aux vacations doit demeurer l'exception venant répondre à une situation ponctuelle et circonscrite. Ca ne doit en aucun cas être la règle. L'émergence de ces nouvelles filières constitue une chance pour la vitalité de notre discipline, mais il faudra rester extrêmement vigilant pour que la précarisation ne soit pas le principal moyen de leur mise en œuvre ■

Record d'affluence à l'AG

Dans une atmosphère conviviale et bon enfant, l'ANCMSP a tenu son assemblée générale annuelle le 10 juin dernier. Cette réunion avait notamment pour but de définir les positions de l'association sur plusieurs dossiers d'actualité. C'est sous les « hurras » de 30 adhérents enthousiastes que le nouveau bureau a pris ses fonctions. Compte-rendu administrativo-chiant mais nécessaire

Le transfert du financement des postes d'ATER de l'État aux universités a été le premier point à l'ordre du jour. Les universités se trouvent désormais financièrement incitées à privilégier les contrats d'ATER à temps complet par rapport aux contrats de demi-poste. Conséquence : une diminution du nombre de financements à destination des doctorants, doublée d'une charge d'enseignement (192 h) incompatible avec la poursuite de la thèse. Le bureau sortant de l'ANCMSP a rappelé la position qu'il avait déjà prise en mars sur cette question en réclamant un moratoire d'un an. A l'issue de la discussion et du vote, il a été décidé que nous demanderions à ce que les demi-postes d'ATER soient maintenus tant que des financements alternatifs n'auraient pas été trouvés. Deux modes de financements alternatifs ont notamment été suggérés : un contrat d'un an réservé aux doctorants sur la base de 64 heures d'enseignement mais rémunéré comme un ATER temps plein, et le développement du recours aux financements type CIFRE.

La durée de la thèse en questions

Ainsi, les difficultés de financement des doctorants en cinquième ou sixième année de thèse s'accroissent. Si les demi-postes d'ATER sont supprimés, la durée de la thèse pour ceux qui bénéficieront de postes pleins risque de s'allonger davantage. Contre cette précarisation, l'ANCMSP défend depuis quelques temps un raccourcissement de la durée de la thèse, sur le principe d'une « thèse en 3+1 » (en trois ans et éventuellement quatre) et préconise d'utiliser l'année de M2 comme « année zéro » de la thèse.

Cette position a suscité un très vif et long débat. La discussion touche en effet à des enjeux bien réels quant au mode de reproduction de la discipline et au statut des actuels doctorants. Quelques participants ont ainsi mis en cause les prises de position de l'ANCMSP, en insistant notamment sur les effets d'un raccourcissement sur la qualité scientifique des thèses. Certains ont ainsi argué de la spécificité de la recherche en sciences humaines et sociales, qui passerait par une durée plus longue de la thèse dans ces disciplines. Une réduction de la durée de la thèse poserait notamment des problèmes d'équité en pénalisant les recherches nécessitant une présence plus longue sur le terrain. Par ailleurs, les attentes des jurys de thèse ne s'ajusteraient pas nécessairement avec ce qu'il est possible de faire dans un délai de trois ans. D'autres, enfin, ont fait valoir que ces questions ne pouvaient être discutées indépendamment de celles du taux d'abandon, de la situation des docteurs non-financés ou encore de l'encadrement de la thèse. C'est d'ailleurs la position de l'ANCMSP.

Or, la récente réforme de la formation doctorale et la loi d'orientation et de programmation pour la recherche (LOPR) vont initier un mouvement de concentration des écoles doctorales (notamment avec les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)), ce qui va sans doute affecter la répartition des allocations de recherche, ainsi qu'une évaluation des directeurs. C'est donc l'ensemble de la discipline qui doit anticiper ces processus, en repensant l'articulation entre financement, encadrement, durée de la thèse et critères d'évaluation.

Et toujours les procédures de recrutement...

Après ce débat, plusieurs motions touchant à la revalorisation du montant de l'allocation de recherche ou aux irrégularités constatées dans les procédures de recrutement (Aix-en-Provence et Bordeaux-IV) ont été votées à l'unanimité.

On a alors pu discuter des priorités du bureau nouvellement élu. Figurent notamment parmi celles-ci la poursuite de la promotion de la charte des thèses (qui n'a jusqu'à présent recueilli qu'un nombre restreint de signatures) et un appui aux revendications susceptibles de favoriser un meilleur déroulement des procédures de recrutement (allongement du calendrier des recrutements, remboursement des auditions, durée des auditions d'au moins une demi-heure...).

Bien que l'AG ait duré plus de quatre heures, plusieurs points de l'ordre du jour n'ont pu être discutés (comme l'accès des docteurs à la haute fonction publique ou l'encadrement matériel et scientifique des doctorants) mais pourraient l'être lors d'une réunion des membres actifs durant l'année ■

Le bureau 2006/2007

Camilo ARGIBAY (Allocataire et doctorant à Lyon-II)
Magali BOUMAZA (Docteure sans poste, chargée de cours à l'université de Mulhouse)
Cécile CASEN (Doctorante à Paris-III)
Elise CRUZEL (Doctorante à l'IEP de Toulouse)
Frédéric CHATEIGNER (Allocataire-moniteur normalien et doctorant à l'IEP de Strasbourg)
Joël GOMBIN (Allocataire et doctorant à l'IEP d'Aix-en-Provence)
Mathieu HAUCHECORNE (Allocataire-moniteur normalien à Lille-II)
Aisling HEALY (ATER et doctorante à l'IEP de Lyon)
Jeanne HERSANT (ATER à l'IEP de Bordeaux, doctorante à l'EHESS)
Pierre MAYANCE (Doctorant à Dauphine)
Jérémy NOLLET (ATER et doctorant à Lille-II)
Pierre-Olivier SALLES (ATER et doctorant à l'IEP d'Aix en Provence)

Allô Goulard ?

Pour la première fois, l'ANCMSP siègera dans le bureau de la confédération des jeunes chercheurs. Grâce à son engagement au sein de la CJC, l'ANCSMP a su s'imposer comme une pièce centrale dans l'organisation nationale de représentation des doctorants. Via cette confédération interlocutrice du ministère, l'association peut ainsi défendre ses positions à l'échelon national

Depuis dix ans, la Confédération des jeunes chercheurs (CJC) a pour but de représenter au niveau national les chercheurs en début de carrière, doctorants et docteurs. Regroupant une quarantaine d'associations françaises de jeunes chercheurs, elle est devenue un partenaire reconnu des instances ministérielles et parlementaires, tout autant que des acteurs politiques, universitaires et médiatiques.

Issue du mouvement HotDocs de 1995, la CJC est créée le 2 mars 1996. Elle organise des opérations « coup de poing » : interruption d'une séance de l'Académie des sciences en décembre 1996 par une centaine de doctorants, intervention lors d'une émission de radio en direct en février 1997. Un de ses premiers faits d'armes est la promotion du projet de contrat de thèse (prémice de la charte des thèses) lors des États Généraux de l'Université de 1996 : il sera mis en place dans tous les établissements en 1998.

Au début des années 2000 la CJC travaille à la revalorisation et à l'indexation de l'allocation de thèse. Pétition rassemblant plus de 13.000 signatures, deux manifestations à Paris, plusieurs rencontres avec le ministère et Matignon : cette mobilisation de plus d'un an et demi aboutit à une première revalorisation de 5,5 % à compter du 1er janvier 2002, renouvelée au 1er janvier

2003. La CJC s'est aussi saisie de la question des libéralités, en préparant un retentissant *Rapport sur les conditions de travail illégales des jeunes chercheurs* remis le 6 février 2004 à Claudie Haigneré, ministre déléguée à la Recherche.

La CJC a participé au Comité d'initiative et de proposition (CIP) lors du mouvement des chercheurs de 2004. Elle a été auditionnée par le parlement lors de la loi de programmation sur la recherche et de la préparation de la loi de finances 2007. Elle a établi des contacts avec les commissions recherche des différents partis de gouvernement.

Si la CJC est d'abord un réseau d'information qui nous permet de nous confronter à la réalité des différents établissements et disciplines, elle est surtout une organisation écoutée et sollicitée par le ministère et les politiques. En 2002 la liste présentée par la CJC au collège B du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) est arrivée en troisième position, obtenant un siège et le statut d'organisation représentative de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ces derniers mois, des délégations de la CJC auxquelles participaient des membres de l'ANCSMP, se sont rendues trois fois au ministère : en mai au cabinet de François Goulard, en juin et juillet avec la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) et la direction générale des enseigne-

ments supérieurs (DGES). La position d'interlocuteur privilégié qu'occupe la CJC auprès des pouvoirs publics offre de réelles possibilités de peser sur les décisions concernant le doctorat.

Elle œuvre aussi au niveau européen via Eurodocs, une structure qui représente les jeunes chercheurs auprès des instances européennes dont la CJC est membre fondatrice, et a fourni plusieurs présidents.

Bien écouté au sein de la CJC

Dès lors, il nous paraît indispensable d'investir massivement la CJC afin d'y faire entendre nos intérêts, même si, évidemment, nous ne sommes pas d'accord avec tout ce qui s'y décide. Par-delà sa « tradition » d'intervention disciplinaire, l'ANCMSP estime devoir défendre certaines positions et valeurs sur des questions plus larges. Nous avons ainsi pu nous imposer comme un membre central de la confédération sans trahir nos intérêts et notre but : dépeindre la réalité de la poursuite du doctorat en France loin du financement à 100 % et de la thèse en 3 ans.

Malgré sa volonté transdisciplinaire, la CJC est surtout composée d'associations de doctorants en sciences dites « dures » et d'associations locales ou de sites.

L'ANCMSP est la seule association disciplinaire d'envergure nationale à

c'est l'ANCMSP

participer aux travaux de la CJC. Cette caractéristique, ainsi que l'engagement massif de l'ANCMSP lors des Etats Généraux de la recherche, permet à notre association de bénéficier d'une « écoute » au sein de la CJC.

Si, au départ, l'ANCMSP a cherché à défendre la spécificité des sciences sociales, elle s'est par la suite intéressée à d'autres lignes de fractures qui traversent l'ensemble du milieu universitaire français. Les phénomènes de précarité ne sont pas le monopole de nos disciplines. Les questions d'encadrement, de reconversion hors de l'Université, de non-reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives ou au sein de l'administration se posent partout. Ainsi malgré notre vocation disciplinaire, nous partageons par exemple certaines problématiques avec la majorité des doctorants en biologie : objet « pointu » et non « vendable », faiblesse du nombre de postes.

Notre investissement au sein de la CJC a pu s'appuyer sur une alliance avec certaines associations de sciences humaines et sociales (SHS) qui hésitaient à s'investir. Cela a été le cas récemment de l'ASPASIE, association de jeunes chercheurs en science politique d'Aix-en-Provence. L'ANCMSP a été le moteur de la constitution d'un nouveau groupe de membres actifs beaucoup plus ouverts à nos problématiques.

Plus globalement, notre stratégie a consisté en un investissement massif de certains membres du bureau sur les dossiers décisifs. Ce travail a permis d'y faire passer nos positions.

Consécration de cette stratégie : le renouvellement du bureau, les 14 et 15 octobre derniers, lors l'assemblée générale de la CJC qui s'est déroulée à Montpellier, a été marqué par une montée en puissance des doctorants issus de SHS. Aux cotés de la présidente sociologue, on trouve un gestionnaire, une sociologue et deux politistes membres du bureau de l'ANCMSP. Cette stratégie d'action au sein de la CJC débouche sur la mise à l'agenda de questions centrales pour notre asso-

ciation, sur lesquelles nous sommes en position de force pour proposer des orientations.

Ainsi, en plus du poste toujours stratégique de secrétaire, nous avons obtenu la vice-présidence chargée de l'emploi des docteurs. Il nous importait de gérer cette question car elle touche non seulement au recrutement universitaire mais surtout à l'emploi dans les fonctions publiques ainsi qu'à la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et dans le monde de l'entreprise.

Efficacité du lobbying

Différents dossiers restent ouverts, au centre desquels celui de l'emploi des docteurs, mais encore et toujours la résorption des libéralités, l'accueil administratif des chercheurs étrangers et la réforme du statut des ATER.

Dans cette année d'élections, la CJC entend peser sur les politiques scientifiques à venir. Elle envisage de rencontrer les candidats afin qu'ils s'engagent sur certains dossiers, notamment la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives. L'efficacité du lobbying de la CJC, déjà avérée ces derniers mois, devrait permettre de nouvelles avancées.

Cette année sera aussi une année d'élection universitaire avec le scrutin du CNESER en mars prochain. Nous appelons tous les jeunes chercheurs électeurs (moniteurs et ATER) à soutenir la liste CJC pour l'élection à cette instance consultative ■

En bref...

Le vote de la LOPR

La CJC a effectué un gros travail de lobbying lors de l'adoption du pacte pour la Recherche. On peut noter deux avancées importantes : le doctorat est reconnu comme une expérience professionnelle. Le nombre de CIFRE est augmenté et étendu aux collectivités territoriales, aux associations et aux chambres consulaires.

La réforme de l'arrêté relatif à la formation doctorale

Cette réforme du 7 août 2006 recentre le troisième cycle sur le doctorat reconnu comme une expérience professionnelle. Cet arrêté vise à améliorer le « statut » des doctorants. Le nombre de leurs représentants dans les conseils des écoles doctorales est augmenté. Le nombre de doctorants par encadrant est fixé au niveau des conseils scientifiques.

Une revalorisation qui passe à la trappe

Reste en suspens la promesse de la revalorisation de l'allocation de recherche à hauteur d'une fois et demi le SMIC. Si devant l'assemblée nationale, François Goulard, ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche s'était engagé sur ce point, il a annoncé plus tard qu'il y aurait en réalité une progressivité sur 3 ans de l'allocation de recherche, pour finir à une fois et demi le SMIC en 3ème année, à partir d'octobre 2007. Les derniers débats autour de la loi de finance font craindre le pire : le couplage systématique de l'allocation de recherche et du monitorat, le tout passant de trois à deux ans.

Pour vous informer sur les débouchés hors Université,
sur les dernières thèses soutenues en science politique
ou rencontrer l'équipe de *Système D*

Ayez le réflexe

6^e Salon des thèses
9 février 2007

Beaucoup de postes...

Les postes à pourvoir étaient au rendez-vous pour la session du printemps 2006. Malheureusement, une fois encore, plusieurs recrutements n'ont pas respecté l'esprit de la procédure, voire sa lettre

On n'avait pas vu cela depuis des années. Vingt et un postes de maîtres de conférences en section 04 (science politique) pour la seule session de printemps 2006. On doit cette embellie à la création de 9 nouveaux postes. Malgré cela, l'ANCMSP s'inquiète des conditions dans lesquelles ces postes ont été pourvus, et des annulations de certains concours, dont on ne peut que se scandaliser quand

on sait que les candidats sont sur le circuit depuis de longues années, et ce, souvent dans des conditions précaires.

Sur les 21 postes publiés, 3 ont été pourvus à la mutation (Nantes, Paris-I, IEP de Lille). Si les mutations sont inscrites comme un droit pour les agents de la fonction publique de pouvoir procéder à une mobilité géographique, on peut légitimement se poser la question d'une mutation entre deux établissements dis-

tants de quelques dizaines de mètres comme ce fut le cas à Lille. L'ANCMSP demande donc à ce que les mutations, dont on sait qu'elles retardent d'une session au mieux (voire d'une année civile) la mise au concours du poste du muté, respectent l'esprit de la fonction publique.

D'autre part, l'ANCMSP n'accepte pas que des commissions de spécialistes (CS) ou encore les organes délibérants des établissements recruteurs empêchent par différents procédés aux candidats de jouir de leur recrutement. A cet égard, les affaires de Mulhouse et d'Aix-en-Provence sont particulièrement choquantes.

A Mulhouse, une CS mixte a classé 5 candidats, et produit un procès-verbal comportant des irrégularités. La procédure a été interrompue par les services ministériels (ce qui doit être salué), empêchant du même coup à la candidate classée première d'être recrutée. Le poste est remis au concours

Maîtres de conférences, session de printemps 2006

	Commissions de spécialistes	Listes des auditionné(e)s	Candidats classés
Institut d'études politiques de Lyon, poste n° 0058, « Politiques publiques »	Commission présidée par Paul Bacot (10 mai 2006)	Aust Jérôme Crespin Renaud Da Roit Barbara Desage Fabien Le Naour Gwenola Pierru Frédéric Sala Pala Valérie	1. Le Naour Gwenola (recrutée) 2. Sala Pala Valérie 3. Desage Fabien 4. Aust Jérôme 5. Crespin Renaud
Université de Lyon-II, poste FDSP 1061, « Sociologie politique »	Commission présidée par Paul Bacot (10 mai 2006)	Baudot Pierre-Yves Combes Hélène Devaux Sandrine Garibay David Le Naour Gwenola Marrel Guillaume Mias Arnaud Pierru Frédéric Venel Nancy Verrier Benoît Vigour Cécile	1. Combes Hélène (également recrutée CNRS CR1) 2. Garibay David 3. Le Naour Gwenola 4. Venel Nancy (recrutée au final) 5. Verrier Benoît

et beaucoup d'irrégularités

à l'automne 2006 en seconde session. L'ANCMSP ne peut que s'indigner de la légèreté avec laquelle la CS (pourant principalement composée de juristes) s'est acquittée de son travail au point de laisser publier un procès-verbal entaché d'irrégularités.

Le cas de l'IEP d'Aix-en-Provence est plus sensible. En théorie, la CS procède au classement des candidats qu'elle juge les mieux qualifiés pour occuper le poste mis au concours. Elle est souveraine dans son classement, et l'organe délibérant de l'établissement, valide, restreint ou refuse ce classement en fonction de considérations uniquement liées à la gestion de l'établissement, et non à la qualité scientifique des candidatures. Le Conseil d'Administration de l'IEP d'Aix-en-Provence a *de facto* refusé le classement de la CS, en ne retenant que la première candidate classée. Or, il était de notoriété publique qu'elle était recrutée au CNRS, et ne viendrait donc pas à Aix-en-Provence.

Faire ce choix revenait donc à ne pas recruter, et à léser le candidat classé deuxième, qui pouvait légitimement espérer être recruté sur ce poste.

Enfin le poste de Bordeaux-IV a été pourvu en auditionnant deux candidats (non qualifiés en science politique), sans prendre la peine d'en convoquer d'autres dont les dossiers pourtant pouvaient correspondre au profil du poste. Là aussi on peut se demander si les conditions de mise en concurrence des candidats sont respectées.

Cynisme et explications obscures

L'ANCMSP ne peut que rappeler cette évidence et mettre les titulaires membres des commissions de spécialistes face à leurs responsabilités : il est inadmissible que les candidats, qui souvent attendent le recrutement dans des conditions de précarité extrêmes (certains sont RMIstes), se voient ainsi privés d'entrer dans la carrière univer-

sitaire pour des raisons floues, obscures ou à l'inverse tellement cyniquement évidentes qu'elles en deviennent indécibles jusque dans les colonnes de *Système D*.

Nous soutenons l'appel lancé par l'AECSP le 12 mai dernier invitant « à une procédure de recrutement équitable » qui impliquerait, comme l'ANCMSP le demande depuis 1996, davantage de publicité et de transparence : tenir informés les candidats sur les profils, sur la qualité de leur candidature via les rapports, faciliter matériellement les auditions de sorte que l'égal accès au recrutement soit respecté.

Sur ce point, les récits de certains candidats laissent à penser que ces conditions ne sont pas remplies par les établissements recruteurs. Plusieurs candidats « suspectent » que leur travail n'ait pas été lu : certaines commissions ont poussé la désinvolture jusqu'à leur retourner leurs travaux dans leur enveloppe encore fermée ■

	Commissions de spécialistes	Listes des auditionné(e)s	Candidats classés
Institut d'études politiques de Bordeaux	Commission mixte présidée par Robert Lafore (11 mai 2006) Bazin Anne Dakowka Dorota Dudouet François Hauray Boris Mias Arnaud Piazza Pierre Pierru Frédéric	Berny Nathalie Boumaza Magali Cadiou Stéphane Combes Hélène Desage Fabien Garibay David Heurtaux Jérôme Hilal Nadia Hubé Nicolas Lefébure Pierre Lima Léa Marrel Guillaume Mayrargue Cédric Pommerolle Marie-Emmanuelle Rambour Muriel Rozenberg Olivier Ségas Sébastien Tebbakh Sonia Verrier Benoît Wojcik Stéphanie	1. Berny Nathalie 2. Marrel Guillaume 3. Segas Sébastien 4. Tebbach Sonia 5. Lefébure Pierre
Université de Bordeaux-IV	Commission présidée par Michel Bergès (18 mai 2006)	Villar Constance Alonso Aldama Juan Angel	1. Villar Constance 2. Alonso Aldama Juan Angel
Université de Cergy-Pontoise « questions européennes »	Commission présidée par Jean-Paul Chagnollaud (16 mai 2006)	Bazin Anne Dakowka Dorota Dudouet François-Xavier Hauray Boris Mias Arnaud Piazza Pierre Pierru Frédéric	1. Piazza Pierre 2. Pierru Frédéric (également recruté CNRS) 3. Dakowska Dorota (recrutée Strasbourg-III)

Recrutements

	Commissions de spécialistes	Listes des auditionné(e)s	Candidats classés
IEP d'Aix-en-Provence, poste n° 049, « Amérique Latine et Caraïbes »	Commission présidée par Jean-Pierre Gaudin (17 mai 2006)	Combes Hélène Garcia Sanchez Pedro Garibay David Gaudichaud Franck Rivron Vassili Sommerer Erwan	1. Combes Hélène (également recrutée CNRS) 2. Gaudichaud Franck 3. Sommerer Erwan Poste non pourvu suite à la décision du conseil d'administration de l'IEP de ne retenir que la première candidature classée
Université de Lille-II	Commission présidée par Frédéric Sawicki (17 mai 2006)	Blévis Laure Combes Hélène Desage Fabien Devaux Sandrine Hauray Boris Heurtaux Jérôme Kaciak Nicolas Meimon Julien Pierru Frédéric Roux Christophe Sala Pala Valérie Tournay Virginie Venel Nancy	1. Desage Fabien 2. Hauray Boris 3. Meimon Julien 4. Blévis Laure 5. Heurtaux Jérôme
IEP de Strasbourg, audition pour 2 postes n° 0269 et n° 0444	Commission présidée par Vincent Dubois (le 18 mai 2006)	liste non communiquée	1. Jeanpierre Laurent (recruté) 2. Dakowska Dorota (recrutée) 3. Meimon Julien 4. Zalewski Frédéric 5. Méon Jean-Mathieu 6. Devaux Sandrine 7. Crespin Renaud 8. Hamman Philippe 9. Bazin Anne 10. Hubé Nicolas
Université de Nice	Commission présidée par Christian Bidegaray (19 mai 2006)	Aust Jérôme Bellanger Emmanuel Ben Mabrouk Taoufik Cadiou Stéphane Fournis Yann Garcia Xavier Godmer Laurent Izquierdo Jean-Marie Le Goff Tanguy Secondy Philippe Segas Sébastien Tebbakh Sonia Treille Eric	1. Cadiou Stéphane 2. Bellanger Emmanuel 3. Ben Mabrouk Taoufik 4. Le Goff Tanguy 5. Secondy Philippe
Université de Paris-X Nanterre, 2 postes	Commission présidée par Bernard Lacroix	Bazin Anne Benoît Olivier Blévis Laure Combes Hélène Dakowska Dorota Godmer Laurent Hauray Boris Jeanpierre Laurent Kaciak Nicolas Le Digol Christophe Meimon Julien Rayner Hervé Vairel Frédéric Vigour Cécile Voilliot Christophe Zalewski Frédéric	1. Voilliot Christophe (recruté) 2. Zalewski Frédéric (recruté) 3. Jeanpierre Laurent (recruté Strasbourg-III) 4. Dakowska Dorota (recrutée Strasbourg-III) 5. Bazin Anne (recrutée IEP Lille) 6. Meimon Julien 7. Le Digol Christophe 8. Benoît Olivier 9. Kaciak Nicolas 10. Rayner Hervé

	Commissions de spécialistes	Listes des auditionné(e)s	Candidats classés
Université de Haute Alsace, Mulhouse, « Sociologie des mobilisations »	Commission mixte présidée par Claude Lienhardt (22 mai 2006)	Boumaza Magali Deleage Estelle Epée Ariane Salomé Garcia Guillaume Hamman Philippe Havard Jean-François Hilal Nadia Le Saout Didier Merlin Jean-Robin Pommerolle Marie Emmanuelle Rayner Hervé Verrier Benoît Winterbert Raphaël	1. Epée Ariane Salomé 2. Boumaza Magali 3. Havard Jean-François 4. Verrier Benoît 5. Garcia Guillaume Recrutement annulé pour vice de procédure
IEP de Lille poste « Relations internationales »	Commission présidée par Michel Hastings (22 mai 2006)	Ambrosetti David Bazin Anne Braspenning Balzacq Thierry Chopin Olivier Dakowska Dorota * Dudouet François-Xavier Hatto Ronald Rucker Laurent Tomquist Marie	1. Bazin Anne 2. Hatto Ronald 3. Ambrosetti David 4. Rucker Laurent 5. Chopin Olivier
Université d'Angers	Commission mixte (02 et 04) présidée par Arnel Pécheul, professeur de droit public (22 mai 2006)	10 auditionnés dont Baume Sandrine Michel Johann Lambert (?) Pierru Frédéric Treille Eric	1. Michel Johann 2. Lambert (?) 3. Baume Sandrine 4. Treille Eric
Université de Marne-la-Vallée	Commission mixte 04 et 17 (philosophie) présidée par Dominique Folscheid, professeur de philosophie	6 auditionnés Liste non communiquée	Godmer Laurent (recruté)
Université Antilles-Guyane	Commission présidée par Jean-Claude William (23 mai audition), audition à Fort-de-France	Boudet Catherine Gaudichaud Franck Godmer Laurent Guiné Anouk Larbiou Benoît Pommerolle Marie-Emmanuelle Sommerer Erwan	1. Pommerolle Marie-Emmanuelle 2. Godmer Laurent 3. Boudet Catherine
Université de Paris-I, MCF 677, « sociologie politique »	Commission présidée par Jean-Claude Colliard		Dulong Delphine (Poste pourvu à la mutation)
Université de Nantes	Non communiquée		Leclerc Arnaud (Poste pourvu à la mutation)
IEP de Lille, « Attitudes et comportements politiques »	Commission présidée par Michel Hastings		Villalba Bruno (Poste pourvu à la mutation)

Chargés de recherche CNRS (liste principale uniquement)

N° 40/02, 1 chargé de recherche de 1ère classe : Latte Abdallah Stéphanie
 N° 40/03, 1 chargé de recherche de 1ère classe (Amérique latine ; évolution politique) : Combes Hélène
 N° 40/04, 2 chargés de recherche de 2ème classe : Pruvost Geneviève, Cirstocea Ioana Iozefina
 N° 40/05, 1 chargé de recherche de 2ème classe (sociologie de l'innovation

dans les organisations) : Tournay Virginie

N° 36/04, 1 chargé de recherche de 1ère classe (sociologie politique et morale) : Dudouet François Xavier

N° 36/05, 1 chargé de recherche de 2ème classe : Pierru Frédéric

Spéciale dédicace

La rédaction de Système D félicite tout particulièrement les anciens présidents du bureau de l'ANCMSp, François-Xavier Dudouet et Hélènes Combes pour leurs recrutements. En espérant qu'ils se souviendront d'où ils viennent...

La vie privée d'un prof

Dans notre carrière d'apprentis universitaires, les périodes d'inactivité forcée ne sont pas rares. L'attention attirée sur l'insuffisance des allocations de recherche et sur la pénurie de postes n'a pas produit les effets escomptés. Les suites des Etats généraux de la Recherche en sont la preuve. L'Etat est sans le sou et décide d'en perdre en n'utilisant pas les enseignants qu'il a formés. Pourquoi alors ne pas changer de perspective et promener ailleurs notre tête si bien formée ?

Le choix ne manque pas. Vacances dans des écoles de commerce (1), formation professionnelle en plein développement depuis la réforme du droit à la formation. Reste à trouver son chemin dans le dédale de l'enseignement privé (2). Le statut de vacataire ou formateur occasionnel recouvre des situations tellement variées qu'il reste à la marge (3).

Les écoles qui font de l'intervention des professionnels un levier de leur marketing semblent ne pas mépriser les profs de métier, autrement dit les universitaires. Ce qui nous rend attractifs : la rigueur intellectuelle, un savoir-faire pédagogique et un savoir être dont on n'est pas assez conscients. Nos collègues sont souvent des professionnels, autrement dit ceux qui exercent un autre métier dont ils viennent transmet-

tre la pratique aux étudiants. Ce sont eux que l'on met en avant pour appâter le client. Le professionnel, ça rapporte des stages, de la taxe professionnelle, c'est chic, mais toc. En effet, les cours ne sont pas toujours structurés, la préparation est superficielle, la ponctualité optionnelle. A côté, un universitaire, c'est du solide. C'est ça notre chance. Les directeurs d'écoles commencent à le comprendre, réforme LMD oblige. Pour nous, quel en est l'intérêt ?

Pas de réunions interminables, moins de querelles de chapelles, des relations sociales simplifiées, des secrétaires efficaces, des crédits photocopies à gogo... Matériellement, les conditions de travail sont excellentes. Restent deux questions qui pourraient fâcher : le nombre d'heures obtenu et l'intérêt universitaire d'enseigner dans privé.

La rémunération paraît attractive : entre 35 et 60 euros nets de l'heure auxquels s'ajoutent les corrections de copie. Le paiement est mensuel. Pourtant, ce n'est pas l'Eldorado. D'abord, il ne faut pas oublier que le salaire horaire comprend la préparation de cours, le cours, la prime de précarité et les congés payés (4). Pendant les vacances scolaires, on ne perçoit pas de rémunération. En outre, il arrive parfois que le taux horaire varie selon le niveau d'études auquel le cours est dispensé. Ensuite, pour gagner sa vie à peu près correctement, il faudrait effectuer en moyenne 12 heures de cours par semaine. Rares sont les écoles qui donnent autant d'heures à l'année. La plupart du temps, il faut donc cumuler les enseignements dans plusieurs écoles et jongler avec les horaires.

En outre, cette orientation peut être perçue comme une voie de garage sur le plan universitaire : peu de stimulation intellectuelle, des cours approximatifs, des perspectives de recherche inexistantes. Il faut admettre qu'en terme de

prestige, la comparaison avec l'Université est inégale.

Dans la plupart des cas, il faut se résoudre à enseigner une matière secondaire, voire optionnelle, là où l'on dispensait une matière fondamentale à l'Université. Le risque existe alors que les étudiants ne s'y investissent pas suffisamment. On comprend aussi assez vite que les destinataires des cours sont des clients. Si le prof conduit les élèves vers l'acquisition d'un niveau défini avec le directeur de l'école, il doit tout mettre en œuvre pour rendre son cours séduisant sans le brader. Les moyens sont variés : présentation PowerPoint, *show* à l'américaine, *stand-up*, rythme, accessibilité...

Les perspectives scientifiques, quant à elles, étaient jusqu'à récemment inexistantes. La réforme LMD, dans laquelle se sont engouffrées les écoles pourrait changer la donne. Les centres de recherches bien financés fleurissent pour donner une visibilité internationale et une légitimité aux écoles. Et il faut bien peupler ces centres de recherche. Ainsi, on a observé, lors d'entretiens de recrutement, que certains directeurs d'écoles n'hésitaient pas à présenter leurs fameux centres de recherche pluridisciplinaires ■

1 Pour les sites d'annonces gratuites de cours particuliers en toutes matières et tous niveaux, avec une pratique de la casse des prix (15 € !) par certains intervenants : www.kelprof.com ; www.cours-particuliers.com ; cours-particuliers.vivastreet.fr.

2 Les candidatures spontanées sont un bon moyen de se faire recruter : il suffit de répertorier les écoles sur www.studyrama.com et d'adresser une lettre de motivation accompagnée d'un cv au directeur de l'école ou au directeur des études. Leur nom est indiqué sur la fiche d'identité de l'école réalisée par studyrama.

3 Voir le site du Syndicat National des Personnels de l'Enseignement et de la Formation Privés : <http://www.snpefp-cgt.org>

4 Voir le décret n°2004-995 du 16 septembre 2004 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur <http://www.legifrance.gouv.fr/textecon-solide/PFHE.htm>

Système D

Organe officiel
de l'Association nationale
des candidats
aux métiers
de la science politique
(ANCMSP)

c/o Université de Paris I
UFR 11 - Département de Science politique
17, rue de la Sorbonne
75231 Paris cedex 05
ancmsp@yahoo.com

Pensez à renouveler votre adhésion
(qui comprend l'abonnement à *Système D*)

Etudiants en DEA, doctorants et docteurs
sans poste : 8 euros
Allocataires et ATER : 16 euros
Titulaires : 32 euros
Ecoles doctorales (abonnement seul) : 32
euros